

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif**

Amqui, le 3 novembre 2021

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 3 novembre 2021 à compter de 16h par visioconférence, sont présents messieurs Pierre D'Amours, Réjean (Félix) Lagacé, Gérard Grenier, Jocelyn Jean, Martin Landry et Jacques Pelletier, sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. Messieurs Steve Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Joël Tremblay, greffier adjoint, Mme Édith Pâquet ainsi que MM Bertin Denis, Ghislain Paradis et Stéphane Pineault sont aussi présents.

Absences : Aucune

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2021-187 concernant la constatation du quorum et l'ouverture de la séance ordinaire du 3 novembre 2021

- Considérant le maintien de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;
- Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du comité administratif et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par visioconférence ;
- Considérant que l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances en faisant connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;
- Considérant qu'en regard de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances du comité administratif tenues par visioconférence seront enregistrées et diffusées dès que possible sur le site Internet de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu :

1. Que le quorum à la présente séance soit constaté ;
2. Que les membres du comité administratif acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos et par visioconférence ;
3. Que la présente séance soit enregistrée et diffusée dès que possible sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution C.A. 2021-188 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 novembre 2021

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021
4. Gestion financière
 - 4.1. Acceptation de la liste des comptes
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 5.1. Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme
6. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
 - 6.1. Autorisation d'appel d'offres pour l'acquisition d'habits de combat
 - 6.2. Acquisitions de ventilateurs
 - 6.3. Achat de deux (2) scies mécaniques à disque
7. Communication du service de développement
 - 7.1. Avenant 9 – PAUPME-AERAM
8. Autres sujets
 - 8.1. Prochaine rencontre du comité administratif – Le mercredi 8 décembre 2021 à 16h
 - 8.2. Séances de préparation du budget – Orientation
9. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021

Résolution C.A. 2021-189 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Acceptation de la liste des comptes

Résolution C.A. 2021-190 concernant la liste des chèques émis pour le fonds TPI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis pour le fonds TPI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 pour un montant de 520 348.27 \$.

Adoptée.

Résolution C.A. 2021-191 concernant la liste des chèques émis pour le fonds TPI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Sur une proposition de M. Réjean Lagacé, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis pour le fonds TPI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 au montant de 519 920.85 \$.

Adoptée.

Résolution C.A. 2021-192 concernant la liste des chèques pour la période du 7 octobre au 1^{er} novembre 2021

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques pour la période du 7 octobre au 1^{er} novembre 2021 pour un montant de 185 698.53 \$.

Adoptée.

Résolution C.A. 2021-193 concernant la liste des paiements AccèsD pour la période du 5 octobre au 1^{er} novembre 2021

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Jacques Pelletier il est résolu unanimement d'adopter la liste des paiements AccèsD pour la période du 5 octobre au 1^{er} novembre 2021 pour un montant de 376 417.74 \$.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

5.1 Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme

Résolution C.A. 2021-194 concernant un avis sur la conformité du règlement numéro 206-2021 de la municipalité de Saint-Noël

Considérant que le 4 octobre 2021, le conseil de la municipalité de Saint-Noël a adopté le règlement numéro 206-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 141-04 et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 137.3 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu ;

Considérant que ledit règlement a pour objet de régir les conteneurs et autres constructions similaires comme bâtiments complémentaires lorsque recouverts de matériaux de finition extérieure ;

Considérant que l'analyse permet de conclure que le règlement numéro 206-2021 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'approuver le règlement numéro 206-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 141-04 et d'autoriser le secrétaire adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Adoptée.

Résolution C.A. 2021-195 concernant un avis sur la conformité du règlement numéro 2021-05 de la municipalité d'Alberville

- Considérant que le 4 octobre 2021, le conseil de la municipalité d'Alberville a adopté le règlement numéro 2021-05 portant sur les usages conditionnels et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- Considérant que selon les dispositions de l'article 137.3 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu ;
- Considérant que ledit règlement a pour objet de permettre un poulailler et une serre à des fins d'éducation ou communautaire dans le périmètre d'urbanisation selon des conditions et des critères visant, entre autres, l'emplacement, l'apparence, la gestion des déjections, le bien-être animal, le nombre maximum de poules et l'interdiction de vente ;
- Considérant que la municipalité d'Alberville établit que le règlement 2021-05 a été approuvé par les personnes habiles à voter ;
- Considérant qu'en raison des conditions suivantes l'usage conditionnel « poulailler » n'est pas considéré comme un « usage agricole » tel que défini à l'article 24.2 du schéma d'aménagement et, conséquemment, n'est pas interdit dans le périmètre d'urbanisation :
- Maximum de 30 poules sans coq ;
 - Interdiction de vendre les œufs, la viande, le fumier ou d'autres substances provenant des poules ;
 - Fins d'éducation ou communautaire ;
- Considérant que le règlement numéro 2021-05 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'approuver le règlement sur les usages conditionnels portant le numéro 2021-05 de la municipalité d'Alberville et d'autoriser le secrétaire adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

6.1 Autorisation d'appel d'offres pour l'acquisition d'habits de combat

Résolution C.A. 2021-196 concernant une autorisation pour un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'habits de combat pour le service incendie

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Réjean Lagacé, il est résolu d'autoriser le service incendie d'aller en appel d'offres sur invitation dans le but d'acquérir 17 habits de combat pour le service incendie.

Adoptée.

6.2 Acquisitions de ventilateurs

Résolution C.A. 2021-197 concernant une autorisation pour l'acquisition de 2 ventilateurs à batterie à pression positive pour le service incendie

Considérant que le service de protection incendie doit procéder à l'acquisition de 2 ventilateurs à batterie à pression positive ;

Considérant que des offres ont été demandées auprès des fournisseurs suivants :

- L'Arsenal : 10 577.70 \$
- 1 200 degrés : 10 796.15 \$

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Réjean Lagacé, il est résolu d'autoriser le service incendie à faire l'achat de 2 ventilateurs à batterie à pression positive auprès du plus bas soumissionnaire, soit L'ARSENAL au montant de 10 577.70 \$, taxes incluses.

Adoptée.

6.3 Achat de deux (2) scies mécaniques à disque

Résolution C.A. 2021-198 concernant une autorisation pour l'acquisition de 2 scies mécaniques à disque pour le service incendie

Considérant que le service de protection incendie doit procéder à l'acquisition de 2 scies mécaniques à disque ;

Considérant que des offres ont été demandées auprès des fournisseurs suivants :

- FM Sport Amqui : 3 794.17 \$
- Armand Lapointe Équipement inc. : 2 414.48 \$

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Réjean Lagacé, il est résolu d'autoriser le service incendie à faire l'achat de 2 scies mécaniques à disque auprès du plus bas soumissionnaire, soit Armand Lapointe Équipement inc., au montant de 2 414.48 \$, taxes incluses.

Adoptée.

7. **COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT**

7.1 **Avenant 9 – PAUPME-AERAM**

Résolution C.A. 2021-199 concernant l'avenant 9 au contrat de prêt pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia, l'avenant 9 au contrat de prêt pour le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)*.

Adoptée.

8. **AUTRES SUJETS**

8.1 **Prochaine rencontre du comité administratif – Le mercredi 8 décembre 2021 à 16h**

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance le mercredi 8 décembre à 16h.

8.2 **Séances de préparation du budget – Orientation**

Résolution C.A. 2021-200 concernant une recommandation au conseil de la MRC pour le calendrier des séances d'étude du budget par le conseil de la MRC

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Réjean Lagacé, il est résolu de recommander au conseil de la MRC le calendrier suivant pour l'étude des prévisions budgétaires :

Date	Mode de participation	Sujets
17 novembre, de 13h30 à 15h30	Visioconférence*	Activité d'intégration des élus
17 novembre, 19h30	Visioconférence	Étude du budget (partie 1)
24 novembre, 19h30	Visioconférence	Séance ordinaire (ajournée)
24 novembre, 20h30	Visioconférence	Étude du budget (partie 2)
30 novembre, 19h30	Visioconférence	Séance d'ajournement (adoption du budget)

*En présentiel, si le contexte sanitaire le permet.

Adoptée.

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution C.A. 2021-201 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu unanimement de lever la séance à 16h55.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Joël Tremblay, greffier adjoint